

NOUVEAU

La revue « Forêts de chez nous » maintenant offerte gratuitement

La revue « Forêts de chez nous » s'adresse aux propriétaires forestiers soucieux de voir grandir leur patrimoine forestier. Elle aborde des sujets d'intérêt et porte un regard différent sur l'actualité forestière notamment par le biais d'éditoriaux et de reportages.

Produite en collaboration avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la revue « Forêts de chez nous » paraît quatre fois par année. Offerte en version papier aux abonnés du journal « La Terre de chez nous », produite par l'Union des producteurs agricoles, la revue est maintenant accessible gratuitement en version électronique.

Les personnes intéressées peuvent s'abonner à l'infolettre de la Fédération des producteurs forestiers du Québec au www.foretrpivee.ca pour recevoir l'avis de publication.



« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 14 • Numéro 1 [Printemps 2015]

ÉLECTION 2015 DES ADMINISTRATEURS

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean informe les membres qu'il y aura élection des administrateurs lors des assemblées de secteur qui se tiendront du 9 au 16 mars 2015. Les producteurs intéressés à poser leur candidature sont invités à suivre la procédure indiquée.

Le conseil d'administration du Syndicat compte huit administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Ces personnes sont élues lors des assemblées de secteur et choisies parmi les producteurs membres de chacun des huit secteurs du Syndicat.

Tout propriétaire qui désire se porter candidat au poste d'administrateur doit faire parvenir au secrétaire du Syndicat un bulletin de mise en candidature au moins dix jours avant la tenue de l'assemblée du secteur dans lequel il désire se porter candidat. Le bulletin de mise en candidature complété doit être signé par le candidat et par deux membres en règle du même secteur. Le candidat doit être inscrit à la liste des membres du Syndicat au 31 janvier de l'année en cours et résider dans le secteur où il se présente.

Pour les fins de l'élection des administrateurs, un membre ne peut voter dans plus d'un secteur.

Au printemps 2015, trois postes administrateurs seront en élection. Il s'agit de :

| Administrateur sortant | Secteur | Paroisses |
|------------------------|---------|---|
| Normand Roy | 1 | St-Prime, St-Félicien, La Doré, St-Thomas Didyme, St-Edmond, Normandin, St-Méthode |
| Rémi Gagné | 5 | St-Félix-d'Otis, Rivière-Éternité, L'Anse-St-Jean, Petit-Saguenay |
| Valère Boivin | 8 | Alma, St-Nazaire, Labrecque, Lamarche, Delisle, L'Ascension, St-Henri-de-Taillon, Ste-Monique, Péribonka, St-Augustin, St-Ludger-de-Milot |

Quoi faire pour présenter sa candidature ?

Remplir la fiche de mise en nomination ci-jointe dans le journal et la faire parvenir au bureau du Syndicat **avant le 28 février 2015.**

Assemblées de secteur 2015

Tous les producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont convoqués aux assemblées de secteur 2015 du Syndicat.

Les réunions auront lieu aux dates et endroits inscrits dans le calendrier ci-dessous. Nous comptons sur votre participation active à ces assemblées.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance**
- Élection des administrateurs sortants**
Secteur 1 : M. Normand Roy
Secteur 5 : M. Rémi Gagné
Secteur 8 : M. Valère Boivin
- Nomination des délégués**
- État de la situation et perspectives 2015**
- Conditions de mise en marché 2015**
- Divers**
- Clôture de la séance**

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

ATTENTION : LES RÉUNIONS DÉBUTENT À 19H00

| SECTEUR | DATE | ENDROIT |
|------------------|-----------------------|--|
| 6 P.-M. Gagnon | Lundi 9 mars 2015 | Auberge des Battures (SALLE OASIS), 6295, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie |
| 5 Rémi Gagné | Lundi 9 mars 2015 | Édifice municipal (SALLE DU CONSEIL), 3, du Couvent, Anse St-Jean |
| 2 Tony Potvin | Mardi 10 mars 2015 | Hôtel Château Roberval (SALLE DUCHESNE), 1225, boul. Marcotte, Roberval |
| 7 Rémy Dion | Mardi 10 mars 2015 | Motel Chute des Pères (SALLE RIVE GAUCHE), 46, boul. Panoramique, Dolbeau-Mistassini |
| 8 Valère Boivin | Mercredi 11 mars 2015 | Salle de l'Âge d'Or , 3085, 2 ^e Rue Nord, L'Ascension |
| 4 Carol Bouchard | Mercredi 11 mars 2015 | Centre multifonctionnel (ANCIENNE ÉGLISE), 257, rue Saguenay, St-Fulgence |
| 1 Normand Roy | Lundi 16 mars 2015 | Hôtel du Jardin (SALLE MARIA-CHAPDELAIN), 1400, boul. du Jardin, St-Félicien |
| 3 Roger Allard | Lundi 16 mars 2015 | Club des Aînés Inc. (SALLE 1 ^{ER} PLANCHER) 53, rue St-Antoine, Métabetchouan – Lac-à-la-Croix |

Prendre note que l'Assemblée générale annuelle aura lieu mardi le 5 mai 2015, à 19h00, à l'Hôtel Universel d'Alma (SALLE ALMA) UN GOÛTER SERA SERVI À PARTIR DE 17H00. BIENVENUE À TOUS!

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

JE _____, DÉSIRE POSER MA CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
DU SECTEUR () POUR LES ÉLECTIONS 2015.

CANDIDAT MEMBRE

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

PROPOSEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

SECONDEUR

Nom : _____ (EN LETTRES MOULÉES)
Adresse : _____
Téléphone : _____
Signature : _____
Date : _____

RETOURNER À : M. Daniel Fillion, Secrétaire
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
AVANT LE 28 FÉVRIER 2015



SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquière (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télec.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie
Conception graphique :
Imprimerie Commerciale

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 600 exemplaires

Le bois de la forêt privée pour l'avenir de la région

En décembre dernier, le Syndicat concluait une entente négociée d'achat de bois avec Produits forestiers Résolu. Dans le contexte actuel, il s'agissait d'un dénouement heureux pour les producteurs de bois de la région qui pourront compter sur un marché stable pour les prochains mois. La région a besoin de cet apport économique vital pour ses communautés.

Bien sûr, les négociations ont été plus longues et difficiles que prévues malgré les perspectives économiques optimistes de l'industrie du sciage. Les deux parties ont dû faire certaines concessions pour en arriver à une entente raisonnable. Le marché des produits forestiers est complexe et changeant et il est difficile d'en prévoir l'évolution. Mais à la fin ce sont les deux parties qui sortiront gagnantes de cet exercice. Produits forestiers Résolu pourra compter sur un approvisionnement stable et de provenance contrôlée tandis que les producteurs auront un marché intéressant et assuré pour leur bois. Il s'agit d'une entente gagnant-gagnant où chacun a utilisé tous ses arguments pour convaincre l'autre partie.

Cette réussite démontre hors de tout doute que le système de mise en marché que les producteurs ont mis en place est adaptable et peut répondre aux besoins des producteurs et de leurs clients si chacun y met du sien. Ce qui est bien loin des prétentions de certains intervenants qui affirment bien haut que les outils des producteurs sont vétustes et inefficaces. Au contraire, ils ont de bien grandes qualités et permettent à nos clients de profiter d'une source d'approvisionnement simple, transparente et stable. Ce qui procure de nets avantages sur les bois issus de la forêt publique qui doivent passer à travers des processus complexes d'appels d'offres, de planification et d'ententes entre les intervenants.

Malheureusement, si certains clients acceptent de profiter de ces avantages comparatifs, d'autres peinent à le faire et profitent de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement au niveau de la disponibilité des bois de la forêt publique pour se passer du bois de la forêt privée. Ceux-ci ne semblent pas vouloir réaliser que cette situation est ponctuelle et qu'elle sera bientôt révolue. La mise en place des aires protégées et la compétition d'usages auxquelles fait face le territoire public et qui s'accentuera dans l'avenir aura tôt fait de les ramener à la raison. Il s'agit d'une vision à courte vue qui les empêche de profiter du partenariat que nous pouvons leur offrir et qui pourrait assurer le développement de leurs entreprises à plus long terme.

Nous pensons que nous avons beaucoup à offrir et nous sommes ouverts aux nouvelles idées. Il est temps d'y penser.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

INFO CERTIFICATION

Produits forestiers Résolu, de par sa politique d'approvisionnement en bois et en fibre, s'est engagé à favoriser l'approvisionnement responsable en bois et en fibre grâce à des pratiques d'aménagement forestier durable afin d'assurer le renouvellement des ressources forestières et de répondre aux besoins de ses clients.

À cet effet, les approvisionnements à partir des territoires publics ont été certifiés selon la norme SFI. Cette norme comprend 20 objectifs dont 3 sont spécifiques à l'approvisionnement en fibre en provenance des producteurs privés :

- Objectif 8 : Sensibilisation des propriétaires forestiers aux saines pratiques de « la foresterie durable »;
- Objectif 9 : Recourir aux services de professionnels et de travailleurs qualifiés en matière d'exploitation forestière;
- Objectif 10 : Conformité aux saines pratiques de gestion « visite terrain ».

En septembre 2014, Produits forestiers Résolu a entrepris de certifier son approvisionnement en provenance des producteurs privés. Ce processus a demandé la collaboration du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean

Voici les étapes réalisées jusqu'à maintenant :

En septembre :

- Première rencontre avec le Syndicat pour les informer de notre démarche en certification;
- Échange d'information entre le Syndicat des producteurs de bois et Résolu.

En novembre :

- Lors des rencontres d'automne du Syndicat, Résolu a distribué sa politique d'approvisionnement en bois et en fibre et a fourni de l'information concernant la démarche en certification aux producteurs présents;
- Une visite terrain conjointe « Résolu-Syndicat » a été réalisée afin d'évaluer l'application des saines pratiques de gestion par les producteurs de bois.

En décembre :

- Un audit externe, portant sur les objectifs 8 à 10, a été réalisé par le BNQ «Bureau de normalisation du Québec» pour l'obtention de la certification pour l'approvisionnement en terrains privés.

En janvier :

- Le BNQ a confirmé la conformité aux exigences de SFI et l'approvisionnement en terrains privés a ainsi été certifié. Une nouvelle version du certificat SFI avec l'ajout des objectifs 8 à 10 sera émise;
- Résolu s'engage à faire un suivi de l'information sur la certification en utilisant le bulletin « *Entre les branches* ».

Étapes à venir en 2015 :

- Sensibiliser les propriétaires privés à la norme SFI. Cette sensibilisation doit être réalisée annuellement. Actuellement, cette sensibilisation se retrouve sur le site web du Syndicat sous l'onglet environnement;
- Poursuivre nos visites conjointes sur le terrain;
- Collaborer à la mise à jour du Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée du Syndicat des producteurs de bois.

Pour plus d'information, visitez notre site internet : www.pfresolu.com/fr/

M. Serge Gosselin, ing.f.
Directeur foresterie Saguenay-Lac-St-Jean

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU Normes de préparation et de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites; aucune fourche ou courbe, coupe perpendiculaire à l'axe de la bille

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté

BILLES DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie

Aucune charnière d'abattage

Encoche d'abattage (moins de 2 po de longueur de la bille)

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements

Nœuds au ras du tronc

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Classe de 10 cm (4 po minimum sous écorce)

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons

Aucun corps étranger tels sable, fil métallique, clou

Aucun bois de champ avec nœuds excessifs

Aucun arbre fendu

DÉMÊLAGE :

Sapin, identification de l'épinette noire pure lors de la livraison

St-Félicien : 5,32 m, 5,08 m, 2,80 m, 2,56 m et longueur d'arbre

Mistassini : 5,08 m

Girardville : 5,08 m

La Doré : 5,08 m et longueur d'arbre

St-Thomas : 5,08 m, 2,56 m et longueur d'arbre

- Tolérance de + ou - 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 2,56 m (laisser-porter) en mélange avec le 5,08 m
- Diamètre maximum de 40 cm sauf pour Mistassini 60 cm
- Identification des billes de + de 40 cm

ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX PPMV

Il me fait plaisir de vous informer que le Syndicat des producteurs de bois a pratiquement complété son mandat de réalisation des nouveaux plans de protection et de mise en valeur (PPMV). Vous trouverez joint à cette édition du journal un document synthèse du PPMV de l'Agence qui vous concerne en se basant sur votre adresse de résidence. Ce document regroupe plusieurs informations importantes et donne un aperçu de ce que contient l'ouvrage complet qui est disponible en format papier à nos bureaux ou encore en format numérique sur notre site internet. Le processus de consultation du public a eu lieu à la fin de l'automne dernier et maintenant nous sommes rendus à l'étape de mise en page de la version finale qui sera prête pour la nouvelle année financière des agences débutant le 1^{er} avril 2015. En espérant que les budgets d'aménagement à venir nous permettent de soutenir nos stratégies et d'atteindre nos objectifs.

Bonne lecture!

Martin Lavoie, ing.f.
Coordonnateur environnemental

MISE EN MARCHÉ HIVER 2015 La grande disponibilité du bois de la forêt publique fait mal aux producteurs

2014 a marqué la fin de nos contrats à long terme avec PF Résolu et PF Arbec. Ces ententes de 4 et 5 ans assorties d'une clause de partage de risques avaient permis aux producteurs de vivre une certaine stabilité sur les marchés du bois résineux durant cette période.

En 2015, le contexte est bien différent. Plusieurs scieries ont eu accès à des volumes de bois supplémentaires en provenance de la forêt publique, d'autres ont profité de la vente de bois aux enchères pour combler leurs besoins. À ce jour, seul Produits forestiers Résolu s'est engagé à acheter du bois de forêt privée.

Malgré le fait que la demande américaine pour le bois d'œuvre est en augmentation, que le taux de change est favorable à l'exportation et que votre organisation met tous les efforts à revendiquer une juste place de la forêt privée sur les marchés, rien n'indique que les producteurs seront invités à participer activement à cette relance, du moins à court terme.

Résineux

Produits forestiers Résolu et votre organisation en sont venus à une entente le 22 décembre dernier. Un nouveau contrat d'une durée de 16 mois comprenant un volume de 200 000 m³ solides de résineux dont 50 000 m³ solides livrables d'ici la fin du mois de mars prochain. Ce contrat permettra aux producteurs de la région de reprendre leur récolte. Petit changement au niveau des normes : les producteurs seront appelés à produire du 9 pieds 2 pouces au lieu du 8 pieds en raison de la demande sur les marchés. Les autres longueurs ne sont pas changées. Voir les normes ci-contre.

De plus, votre organisation est en discussion avec les scieries indépendantes de la région et même à l'extérieur. Rien n'indique pour l'instant qu'il y aura des ententes à court terme. À suivre.

Enfin, les autorisations de mise en marché seront émises ultérieurement. Toutefois, il est possible de produire du bois en vous informant au responsable de la mise en marché.

Feuillus

Les perspectives pour la mise en marché du tremble en 2015 ressemblent à celles de l'année dernière. Des livraisons sont prévues chez Valibois à Falardeau, ainsi que chez Panneaux Arbec de St-Georges de Champlain. Produits forestiers Résolu a reçu du tremble l'automne dernier à son usine de pâte à St-Félicien et des discussions auront lieu ce printemps pour poursuivre les livraisons.

D'autre part, Forestra de Latérière ne pourra recevoir de bois cet hiver en raison des inventaires trop élevés. Du côté de Cascades, la compagnie ne reçoit pas de tremble en bois rond, préférant s'approvisionner directement aux scieries. Malgré cette morosité dans le feuillu, les producteurs doivent rester à l'affût des nouveaux marchés qui pourraient venir remplacer le marché du panneau gaufré.

Pour plus d'information sur les marchés, n'hésitez pas à nous contacter.

Jacques Tremblay
Directeur de la mise en marché

FORMATIONS DISPONIBLES 2015

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation aux membres intéressés. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Pour plus d'information, communiquez avec nous au 418 542-5666. Les frais d'inscription varient en fonction de la formation. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre.

| TITRE | DURÉE |
|--|-------|
| Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne | 7 h |
| Abattage | 12 h |
| Éclaircie commerciale | 7 h |
| Initiation au GPS | 7 h |
| GPS avancé | 7 h |
| Formation sur la débroussailleuse | 7 h |
| Formation en acériculture | 7 h |
| Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers | 7 h |
| NOUVEAU : Formation pour la récolte d'if du Canada | 4 h |